

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 73-1173/SG/AI portant attribution d'un congé annuel de deux mois au directeur de l'Office des postes et télécommunications.

n° 73-1173/SG/AI

Ministère  
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication  
26 juillet 1973

Numéro JO  
n° 15 du 10/08/1973

Date du numéro  
10 août 1973

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Un congé annuel de deux mois est accordé à compter du 15 août 1973 à M. Lemoine (René), directeur de l'Office des postes et télécommunications du Territoire Français des Afars et des Issas. Adresse de congé : Estenos (Haute-Garonne).

#### Art. 2

M. Lemoine sera placé en position de mission en métropole du 15 au 21 octobre 1973 inclus pour traiter avec différents services et organismes, notamment le bureau d'études des postes et télécommunications d'outre-mer à Paris, diverses questions concernant l'Office des postes et télécommunications du Territoire.